

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 20 décembre 2021

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2021141

Présents : 26

Votants : 32

Objet : Convention de partenariat entre la Médiathèque municipale et la société ADOMA

Le 20 décembre 2021 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre 2021, s'est réuni sous la Présidence de Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Laurent LARREGAIN - Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA - Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Christelle AMAND – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN - Benoît PANOT – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Thomas KIEFFER – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN - Fabrice BARON – Rémi CROUZET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Murielle VIEYRA a donné pouvoir à Philippe CELESTIN, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Marc PLISSONNEAU, Nadia LOUGHSALA a donné pouvoir à Paolo DE CARVALHO, Barbara FAUSSET a donné pouvoir à Isabelle PRADOT, Maxime FAUSSET-VANNIER a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Nassima SEMSARI

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascal AUDOUIN

Le Conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Josépha BREBION :

Le personnel de la résidence sociale Adoma de Dourdan (86 logements : 14 familles monoparentales, 5 couples avec enfants, soit 28 enfants présents – 43% des ménages bénéficiaires du RSA ou demandeurs d'emploi) fait le constat d'une précarité au quotidien (précarité économique, sociale, isolement, renoncement aux soins, problèmes d'accès aux droits) qui fragilise les adultes dans leur rôle de parents.

Des temps de rencontres informelles avec des professionnels et des structures de la Ville ont été envisagés pour des actions de soutien à la parentalité.

C'est dans ce cadre que la médiathèque a été sollicitée par le bailleur social Adoma afin d'établir un partenariat avec des interventions autour du livre et des jeux, dans le but de développer le lien social et parental autour de ces médias culturels et présenter l'établissement aux résidents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'avis de la commission « Vie citoyenne » du 1^{er} décembre 2021,

Considérant qu'il y a lieu de promouvoir la lecture publique et l'offre de services de la médiathèque,

Considérant qu'il convient de définir les modalités de collaboration entre la société Adoma et la médiathèque pour l'animation d'un temps parents-enfants autour de la lecture et du jeu au sein de la résidence sociale Albert Schweitzer, lors de deux interventions : le 27 octobre 2021 et au 1^{er} trimestre 2022 (date à définir), dans le cadre d'un accompagnement à la parentalité,

Considérant que le partenariat entre la Société Adoma et la médiathèque ne nécessite aucune action de financement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **d'approuver** le projet de convention de partenariat entre la société Adoma et la médiathèque de Dourdan pour la mise en œuvre d'actions d'animations au sein de la Résidence sociale Adoma,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention.

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le :** 3 JAN. 2022
- **Transmis au représentant de l'Etat**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Paolo DE CARVALHO

